



# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Le Syndicat Scolaire de Velesmes, regroupant les communes d'Onay, Champtonnay, Saint-Broing, Saint-Loup, Nantouard, Sauvigney-Les-Gray, Velesmes-Echevanne met en place depuis la rentrée de septembre 2001 un dispositif d'accueil périscolaire le matin, le midi et le soir, avant et après la classe durant la période scolaire ainsi que les mercredis puis à l'occasion des petites et grandes vacances.

La structure est implantée sur la commune de Velesmes et accueille les enfants scolarisés de 3 à 11 ans.

*L'objectif de la structure est de :*

- ▶ Proposer un mode de garde de qualité conciliant les contraintes horaires des familles et le respect des rythmes et des besoins des enfants.
- ▶ Développer des loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié à l'occasion des centres de loisirs.
- ▶ Participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants.

## PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Durant la période scolaire, les **lundis-mardis-mercredis (matin)-jeudis-vendredis**, l'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés sur la commune de Velesmes, de la première année de maternelle jusqu'au CM2.
- ▶ Le mercredi après-midi puis durant les congés scolaires, le service sera également ouvert aux enfants non scolarisés sur la commune de Velesmes.

## MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'INSCRIPTION

### ***I) LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL***

#### ***A) PÉRIODES DE FONCTIONNEMENT ET HORAIRES D'OUVERTURE***

Les prestations se répartissent suivant les horaires ci-dessous :

##### **1) Durant la période scolaire :**

- ▶ *Lundi-Vendredi* : 7H30 → 8H30 / 11H30 → 13H20 / 16H30 → 18H00
- ▶ *Mardi-Jeudi* : 7H30 → 8H30 / 11H30 → 13H20 / 16H30 → 18H00
  - 13H20 → 16H30 : ***Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P)***
- ▶ *Mercredi* : 7H30 → 8H30 / 11H30 → 12H00 ou 11H30 → 13H30 avec repas.

##### **2) Le mercredi après-midi : 13H30 → 18H00**



**3) Durant les congés scolaires** : La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 18H00.

#### **4) La pause méridienne** :

Le service de restauration mis en place est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, sur la plage de 11H30-13H20.

Il se tient dans les locaux de l'accueil périscolaire dans deux salles prévues et aménagées à cet effet.

Le service fonctionne uniquement les jours de classe *du lundi au vendredi*.

Les repas sont préparés puis livrés en liaison chaude par le Foyer des Jeunes Travailleurs à Gray. Les menus sont variés et équilibrés.

Les enfants sont confiés à du personnel qualifié sachant respecter le rythme de l'enfant.

Le personnel chargé d'encadrer les enfants a pour mission de les accompagner sur toute la durée du temps de midi.



#### **5) Le mercredi après-midi** : 13H30 → 18H00

La structure propose un accueil de loisirs le mercredi après-midi de 13H30 à 18H00 en période scolaire

Le service est ouvert à tous les enfants, même ceux extérieurs aux communes du R.P.I.

Les après-midi sont consacrés à des **activités** en lien avec un **thème défini**

Le projet d'activités est établi pour un mois. Il sera transmis aux enfants par le biais des enseignants

#### **6) Les centres de loisirs** : 7H30 → 18H00

La structure sera également ouverte les **premières semaines de vacances de la Toussaint, février, Pâques**

Les dates de fonctionnement pour le mois de juillet sont : 7,8 et du 11 au 29.

Un projet d'activités est établi par l'équipe d'animation lors des réunions préparatoires du séjour pour chaque période de vacances scolaires.

#### **7) Les N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires)** :

**Les Nouvelles Activités Périscolaires** sont ouvertes à tous les enfants fréquentant l'école.

Ces activités facultatives ont un caractère payant ; elles se déroulent sur l'année scolaire :

➔ **Les mardis après-midi de 13H30 à 16H30 pour les PS/MS et GS/CP** avec une petite sieste pour les plus jeunes jusqu'à 15H30.

➔ **Les jeudis après-midi de 13H30 à 16H30 pour les CE/CM.**

Les N.A.P contribuent à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants dans un temps de loisirs.

## TARIFS PÉRISCOLAIRE

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>QF &gt; 1000 €</b>	<b>QF 1001-1500 €</b>	<b>QF &lt; 1500 €</b>
ACCUEIL 7H30-8H30	1.50 €	1.55 €	1.60 €
ACCUEIL 16H30-18H00	1.50 €	1.55 €	1.60 €
ACCUEIL 11H30-12H00	0.75 €	0.77 €	0.80 €
REPAS 11H30-13H30	5.00 €	5.40 €	5.75 €
MERCREDI 13H30-18H00	3.30 €	3.45 €	3.50 €

## TARIFS N.A.P

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIF PAR SÉANCE 1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>TARIF 2<sup>nd</sup> enfant</b>
<b>QF &gt; 1000 €</b>	<b>3.50 €</b>	<b>3.00 €</b>
<b>QF 1001-1500 €</b>	<b>3.70 €</b>	<b>3.20 €</b>
<b>QF &lt; 1500 €</b>	<b>3.90 €</b>	<b>3.35 €</b>

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

**SYNDICAT SCOLAIRE DE VELESMES**

**2, rue de Saint-Broing. 70100 VELESMES. ☎ 03.84.32.78.59**